

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le mercredi 8 avril, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Emmanuel MOLLE, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 1^{er} avril 2026

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **16** - votants **19**

Présents : ARTAUD Myriam – BAUDIN Jean-François – BERARD Maxime – CABE Perrine – COURT Christian – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin – FORGET Dominique – LAUBE Eric – LOIR Caroline – MAISONNEUVE Sylvain – MARQUES Maud – MOLLE Emmanuel – PALLUEL Nathalie - PORTEVIN Christine - RIVAT Valérie

Pouvoirs de : Mme BIENVENU Lisa à M. Quentin DU PONTAVICE
Mme - PICHET Catherine à Mme Christine PORTEVIN
M. VOLPE-BELLESSERT Julien à M. Maxime BERARD

Secrétaire de séance : M. Quentin DU PONTAVICE

OBJET : Sécurisation de l'école maternelle – plan de financement

N°20260408-21

Rapporteur : Monsieur le Maire

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

L'école maternelle accueille 55 enfants en bas âge donc vulnérables aux enjeux de sécurité. Les infrastructures actuelles (clôtures et portail trop bas) peuvent faciliter : les intrusions extérieures, les sorties non contrôlées d'enfants. Face aux enjeux actuels de sécurité dans les établissements scolaires, le projet vise à garantir un espace clos, sécurisé et conforme aux attentes actuelles en matière de protection des mineurs. Il permet de limiter les risques d'intrusion, d'actes de malveillance ou de dégradations. Qui plus est, le changement des barrières et du portail permettra la mise en conformité des infrastructures aux exigences de sécurité. Il contribue à améliorer le **plan de sécurisation de l'établissement scolaire**.

C'est pourquoi la commune sollicite l'aide de la Préfecture des Hautes-Alpes dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) afin de doter l'école d'équipements durables et sécuritaires.

DEPENSES HT		RECETTES HT	
6 200 €		FIPD 80%	4960 €
		Commune 20%	1240 €
TOTAL DEPENSES HT	6 200 €	TOTAL RECETTES	6 200 €

Monsieur Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer le plan de sécurisation de l'école ;

VU l'avis du Bureau municipal du 30 mars 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
6 200 €		FIPD 80%	4960 €
		Commune 20%	1240 €
TOTAL DEPENSES HT	6 200 €	TOTAL RECETTES	6 200 €

- **SOLLICITE** l'aide financière de la Préfecture des Hautes-Alpes dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance sur un taux de 80 %, soit 4960 € HT ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet et tous les actes s'y rapportant.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 9 avril 2026,
Le Maire, Emmanuel MOLLE

Transmis à la préfecture le : 15/04/26
Publié le : 15/04/26

